

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **3 (1867)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1<sup>er</sup> JANVIER 1867

3<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 1.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, *gérant de l'ÉDUCATEUR*, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. le *professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

---

SOMMAIRE : Echos de la fédération du 6 août 1866. — De l'enseignement de la composition dans les écoles primaires (suite). — Rapport de la conférence des régents de Vevey sur l'emploi du catéchisme dans les écoles — Extraits de la circulaire du Comité cantonal de Neuchâtel. — Vœux d'un instituteur pour l'année 1867. — Chronique scolaire. — Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

---

## ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION DES INSTITUTEURS

DU 6 AOUT 1866

Le Congrès du 6 août, ou cette *fédération* des instituteurs, selon la belle expression d'un écrivain étranger, a laissé une impression profonde à tous ceux qui y ont pris part; elle a même produit cette impression sur ceux qui, n'ayant pas eu le bonheur d'y assister, n'y ont participé que par ouï-dire ou par la lecture de la brochure qu'a publiée le Comité central.

Parmi les hommes d'élite qui ont le mieux saisi le caractère de la fête du 6 août et le jalon qu'elle plantait pour l'avenir, nous trouvons au premier rang le délégué que la Belgique avait envoyé à notre réunion, M. Wynen-Birques, chef d'institution, à Anvers.

M. Wynen, connu dans son pays comme un homme d'initiative et d'une haute moralité, y a pris rang aussi parmi les écrivains pédagogiques par quelques ouvrages élémentaires d'histoire et de grammaire, dont il a eu l'obligeance de nous faire hommage. Au banquet, on s'en souvient, M. Wynen nous avait dit : « J'irai dire à mes concitoyens ce que j'ai vu. »

En Belge loyal, M. Wynen a tenu parole et a consacré plusieurs colonnes du *Progrès* de Bruxelles à redire à ses compatriotes les travaux, les discussions et les manifestations cordiales dont il avait été l'heureux témoin à Fribourg, le 6 août 1866.

Nous espérions pouvoir donner *in-extenso* dans notre revue le récit des impressions de voyage de M. Wynen, ou, comme il le dit lui-même, de « son saint et utile pèlerinage dans la contrée illustrée par les Girard, Pestalozzi et le baron Roger de Guimps. » Mais puisque l'espace nous manque pour faire cette reproduction, nous nous bornons à donner quelques extraits des deux lettres de notre honorable confrère, insérées dans le *Progrès* de Bruxelles des 14 et 21 octobre.

D'abord M. Wynen nous fait connaître qu'il était venu à nous pour « établir des relations précieuses pour le corps enseignant des deux » pays et surtout pour attester par sa présence combien la reconnaissance des instituteurs belges est grande pour ces travailleurs persévérants dont les sérieux ouvrages et les travaux méthodologiques ont relevé la mission de l'*Educateur*..... »

Arrivé à Fribourg, M. Wynen décrit ainsi l'aspect de la Cité et l'impression qu'il en éprouva :

« En traversant les rues, je me sentis animé d'un noble orgueil à la vue de l'air de fête qu'avait pris la ville et du mouvement qui régnait partout à cause de la solennité scolaire. Je vis avec plaisir les rues remplies de personnes s'accostant, se serrant les mains. En approchant de l'hôtel de ville, plusieurs groupes de citoyens portant à la boutonnière une cocarde de diverses couleurs remar-

» quèrent mon empressement, mon air effaré peut-être et me suivirent pendant que j'enjambais les marches du perron de l'antique monument. Devant moi s'offrait un vaste vestibule rempli d'instituteurs portant les couleurs de leurs cantons; l'entrée de la salle où se tenait l'assemblée était interceptée par une foule compacte et serrée. Je demande à entrer; bientôt mon nom, passant de bouche en bouche, parvint jusqu'au président, M. Daguët, qui suspendit la séance et vint me donner l'accolade de bienvenue au milieu de la salle, pendant que d'autres membres me pressaient les mains.

» J'étais arrivé inconnu; de ce moment j'étais leur hôte, leur ami. On me présenta d'abord à M. Charles, président du Conseil d'Etat et directeur de l'instruction publique. Ce digne magistrat m'accueillit avec une prévenance extrême et me complimenta chaleureusement pour l'acte que je posais en venant de si loin assister à la réunion de mes confrères de la Suisse romande. Ensuite j'eus le bonheur de serrer la main de tous les membres du Comité central et celle de M. Paroz, le modeste et savant écrivain dont je lisais depuis 15 ans les articles pédagogiques et qui avait acquis tant de droits à ma reconnaissance. »

M. Wynen entre ensuite dans de grands détails sur l'origine et la marche de la Société, accorde une mention honorable à l'exposition scolaire de Fribourg et à l'exposition universelle de Paris dont s'est préoccupé le Comité central. Il passe également en revue la discussion relative aux rapports de MM. Paroz et Biolley, instituteur à Neuchâtel.

M. Wynen n'a gardé d'oublier les beaux vers composés pour la circonstance par MM. Majeux et Tissot et mis en musique par M. Vogt. Parlant du beau chœur « *Courage et Foi* », M. Wynen s'exprime ainsi: « Cette touchante invocation, cette imposante prière, chantée par plus de 500 voix, fut enlevée avec cette ampleur que les chanteurs de race germanique savent seuls donner à leurs exécutions chorales. Il y avait quelque chose d'auguste et de solennel dans les notes sonores par lesquelles cette belle phalange d'éducateurs imploraient du Dieu des lumières la bénédiction de leurs travaux.

» Ensuite, continue M. Wynen, M. le président Daguet fit le  
» discours d'ouverture, qui captiva tous les esprits. Vous ne sauriez  
» croire, Messieurs, l'impression que fait l'accent mâle et franc de  
» ces instituteurs hors ligne. »

Le noble et juste accueil fait à l'Adresse de la *Société centrale des instituteurs belges* devait toucher le cœur sensible du délégué de cette nation amie. M. Wynen reproduit dans les termes suivants l'effet de ce moment solennel :

« M. le président se leva et lut l'Adresse au milieu d'un religieux  
» silence. La voix mâle de M. Daguet tremblait d'émotion. A peine  
» eût-il cessé de lire qu'un tonnerre d'applaudissements se fit  
» entendre dans la vaste et antique salle. Un membre se leva et  
» proposa une triple salve en l'honneur des instituteurs belges. A ce  
» moment j'étais heureux d'appartenir à un pays qui recevait un si  
» bel hommage. Si jamais j'ai ressenti une légitime fierté, ce fut  
» bien à cette ovation spontanée et sincère, et en vous commu-  
» niquant l'impression produite, je crains seulement de ne pas me  
» servir d'expressions assez énergiques pour en peindre tout  
» l'effet. »

(A suivre.)

---

## DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

### DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

(Suite.)

Ces leçons sont très-attractives pour les élèves, et, en résumé, ne donnent pas trop de peine au régent.

Elles ont l'avantage de développer l'enfant, de le stimuler, car il aime à donner des réponses et il réfléchit pour cela.

On comprend qu'avec le développement des élèves, l'analyse des compositions se simplifie, le plan se fait plus facilement et qu'enfin les aînés arrivent à faire seuls l'analyse d'un sujet et peuvent en dresser le plan et le développer sans le secours du maître.

*Ordre des matières à suivre (selon moi) pour l'enseignement  
de la composition dans les écoles primaires.*

- |                       |   |                                                                                                           |
|-----------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> ANNÉE | { | 1 <sup>o</sup> Descriptions d'objets d'école, de meubles, de plantes utiles, d'animaux connus, etc., etc. |
|                       |   | 2 <sup>o</sup> Comparaisons entre deux objets; ressemblances; différences.                                |
| 2 <sup>me</sup> ANNÉE | { | 3 <sup>o</sup> Narrations.                                                                                |
|                       |   | 4 <sup>o</sup> Fables à mettre en prose.                                                                  |
| 3 <sup>me</sup> ANNÉE | { | 5 <sup>o</sup> Lettres de commerce (d'affaires).                                                          |
|                       |   | 6 <sup>o</sup> Correspondances particulières*.                                                            |

Dans les narations, les fables et les lettres, on donnera, comme *plan*, les principaux *jalons* du sujet, ou le *sommaire*, et l'on suivra exactement la même marche que celle qui est indiquée dans la description modèle, page 380.

Chaque exercice écrit devra *toujours* être précédé d'un exercice *oral*: *questions, récit* ou *lecture* d'un morceau; il importe que les élèves connaissent parfaitement leur sujet sous toutes ses faces.

Comme exercice d'application et pour habituer peu à peu les élèves à composer *seuls*, le maître donnera, en dehors de la leçon ordinaire, un sujet à traiter, soit en classe, soit à domicile. A cet effet il désignera chaque fois quelques élèves (4 ou 5), à tour de rôle, chargés de lui présenter un travail sur le sujet donné.

Un autre exercice excellent consiste à faire rendre compte, dans une leçon suivante, du sujet traité par écrit dans la leçon précédente; cet exercice oral est fort important, car il faut habituer l'enfant, non-seulement à écrire, mais aussi et surtout à *parler*. Ainsi, tout exercice écrit devra être précédé et suivi d'un exercice oral.

Je pourrais m'étendre bien d'avantage, mais comme je m'adresse à des instituteurs, je pense avoir été compris.

Je recommande beaucoup à l'attention de mes collègues la méthode que je viens d'exposer très-brièvement. S'ils la suivent avec confiance et courage, ils n'auront plus d'interminables corrections à faire après les leçons; de plus, ils ne tarderont pas à s'apercevoir des plus heureux résultats. L'expérience m'autorise à le leur promettre avec assurance, sans crainte d'être démenti.

\* Les élèves devront être exercés à l'art de plier une lettre d'une manière convenable et de poser l'adresse selon les règles de l'usage.

2<sup>me</sup> EXEMPLE

SUJET: La Chèvre.

Plan.

Dire: 1° Ce que c'est que la Chèvre.

2° Où elle habite.

3° Comment elle est.

4° De quoi elle se nourrit.

5° Le nom du mâle et du petit.

6° Utilité de la chèvre.

7° Dommages qu'elle cause.

Développement.

1° La Chèvre est un animal domestique, un quadrupède ruminant. 2° Elle habite l'étable et elle passe aussi l'été sur les pâturages des montagnes. 3° La Chèvre a les pieds fourchus, la queue très-courte, le dos étroit, le corps allongé, les jambes fines. Sa tête est armée de cornes dirigées en haut et en arrière, son menton est garni d'une longue barbe. Son pelage est blanc, noir, gris ou brun. 4° La chèvre est aisée à nourrir; elle aime le foin, les feuilles de certains arbres, le sel, etc. 5° Le mâle de la chèvre s'appelle bouc, et le petit, cabri ou chevreau. 6° La chèvre nous est utile de plusieurs manières: son lait, très-nourrissant, sert à faire des fromages fort goûtés. On fabrique avec son poil des couvertures grossières; avec sa peau, on fait du maroquin, des gants, des souliers; sa chair est dure et d'un goût peu agréable; celle du chevreau est excellente. 7° La chèvre cause beaucoup de dommages dans les forêts, en mangeant les pousses des jeunes arbres.

(A suivre.)

Em. FAVEZ.

---

## RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES RÉGENTS DE VEVEY

sur l'emploi du catéchisme dans les écoles.

Un *catéchisme*, selon le dictionnaire, est un livre écrit par demandes et par réponses, et traitant des principes et des mystères de la foi. — Nous pourrions compléter cette définition en disant qu'un tel livre, chez nous, est exclusivement destiné à l'usage des écoles primaires pour l'enseignement de la religion, et que, dans plusieurs d'entre elles, il a été jusqu'à présent l'unique guide de cet enseignement.

Sans nous occuper, dans ce rapport, d'un catéchisme particulier, tel que celui d'Osterwald, par exemple, dont il serait oiseux de recommencer ici la critique, examinons si la forme d'un tel livre, indépendamment du fond, le rend bien propre à servir de manuel.

Les principales raisons avancées pour le maintien du catéchisme sont les suivantes :

1° Il faut confier à la mémoire du jeune enfant certaines formules qui, si elles ne sont pas aussitôt parfaitement comprises, porteront cependant leurs fruits plus tard, de même que le laboureur confie son grain à la terre avec l'espoir de recueillir une riche moisson. Quant l'enfant est devenu homme, ces formules reviennent à sa mémoire dans les diverses circonstances de la vie, et s'éclairent alors pour lui d'un jour tout nouveau par les lumières que lui fournit la maturité de son jugement.

2° La religion n'est pas comme une science ordinaire; elle a ses formules, hors desquelles on tombe dans l'erreur. Or, le meilleur moyen à employer pour les conserver, c'est la forme d'un catéchisme. Il ne faut donc pas y toucher, de crainte de nuire à la pureté de la doctrine.

3° Le catéchisme a fait beaucoup de bien; il a moralisé le peuple et lui a donné un saint respect pour la religion. Ceux qui le condamnent sont des ennemis de la vérité. N'osant attaquer le fond, ils s'en prennent à la forme.

4° La forme par demandes et par réponses est la plus attrayante et la plus précise: c'est la méthode socratique. On y revient beaucoup maintenant en France pour tous les manuels.

5° Les enfants qui ont appris le catéchisme sont meilleurs catéchumènes et répondent le mieux au pasteur.

Ces raisons, et bien d'autres que nous ne relèverons pas, ont été avancées souvent, et naguère en particulier dans une réunion importante, par des personnes de bonne foi, sans doute, mais plus ou moins étrangères aux besoins et à la vie scolaires. Mais y en a-t-il une seule qui soit réellement fondée?

Nous nous permettons de répondre négativement. Qu'on veuille bien, par exemple, interroger quelqu'un de ces milliers de jeunes gens qui ont quitté les écoles, après avoir employé le plus beau temps de leurs jeunes années à limer et relimer leur éternel catéchisme. Combien en trouverait-on qui s'en souviennent encore? Sans vouloir établir de comparaison absolue entre deux ordres d'idées complètement différents, nous dirons cependant qu'il en est du catéchisme à peu près comme des théorèmes et autres formules de la géométrie qui sont oubliés dès qu'il n'exercent plus

la mémoire. Or le jeune homme n'a garde, une fois l'école abandonnée, de chercher son délassement dans ce qui a si longtemps fait son tourment ou son ennui. Après qu'il a torturé sa jeune intelligence en cherchant, souvent en vain, à retenir dans sa mémoire rebelle quelques formules intelligibles pour lui, il quitte l'école en n'emportant de son catéchisme qu'un pénible souvenir ; heureux encore si, ne le confondant pas avec la religion elle-même, il ne reporte pas sur celle-ci l'aversion qu'il vouait à celui-là. Ce dernier résultat, qui n'est malheureusement pas si rare qu'on ne le pense, réfuterait déjà à lui seul la singulière assertion que c'est essentiellement le catéchisme qui a moralisé le peuple et qui lui imprime un saint respect pour la religion. Le catéchisme a été et continue encore à être généralement appris dans les écoles, sans que nous voyions pour cela l'irréligion et l'incrédulité diminuer au milieu de nous.

Nous n'oserions cependant affirmer que le catéchisme n'ait produit aucun bien, mais ceux qui en veulent à tout prix le maintien se complaisent trop à en exalter les bons résultats. Qui peut dire le bien autrement considérable qu'un autre ouvrage mieux qualifié eût probablement produit à sa place ? — De plus, on peut juger par là combien se sont trompés ceux qui ont prétendu que le catéchisme avait une forme attrayante.

La religion, nous dit-on, a ses formules dont on ne peut s'écarter. Cela est vrai s'il s'agit du texte divin qu'il n'est effectivement pas permis d'altérer. Mais s'agit-il, au contraire, d'un livre humain, composé par un pauvre mortel sujet à l'erreur, il est permis à d'autres mortels de l'examiner, d'en signaler les défauts, d'y apporter des perfectionnements ou d'en préférer un meilleur. On peut donc fort bien, sans pour cela devoir être taxé d'hérésie, sortir de certaines formules reçues et en admettre d'autres.

Cependant, quelques améliorations qu'on tente d'apporter à un catéchisme, nous pensons qu'il participera toujours plus ou moins aux défauts de celui qui est actuellement en usage, et qu'à si bien dépeints M. le ministre Vautier dans sa lettre à l'*Educateur*, savoir de glacer le cœur au lieu d'y allumer le feu sacré de la piété. Cette forme routinière deviendra toujours, pour maîtres et élèves, une simple machine commode pour dispenser les uns de donner une véritable leçon et les autres de réfléchir. Elle communique à l'enseignement la stérilité et la mort, n'en déplaît à ceux qui trouvent cette méthode attrayante, faute de l'avoir expérimentée dans une école. Et si l'on prétend que, pour lui communiquer la vie, le maître pourra varier la forme de ses demandes, que l'élève, à son tour, aura la faculté de répondre selon l'esprit plutôt que selon la lettre du caté-

chisme, que devient alors ce singulier argument que le texte des réponses doit consister en formules inaltérables, en quelque sorte *cabalistiques*, de crainte que la doctrine chrétienne ne se corrompe? Et si l'enfant est libre de changer ce texte, qu'est-il plus besoin de catéchisme?

Au reste, que les réponses soient censées textuelles ou libres, qui pourrait énumérer toutes celles qui sont absurdes, tronquées, tordues, dénaturées et dont l'énoncé attriste si profondément le cœur du maître, lorsqu'il s'agit de la plus indispensable des connaissances? Et à quoi attribuer ce déplorable résultat. Au manque de vie déjà signalé et au fait que le maître a souvent la mission impossible d'inculquer au jeune enfant des notions plus au moins incompréhensibles pour lui, en un mot toute une sphère d'idées étrangères à son cœur et à son esprit. Ensorte que lorsqu'il croit avoir réussi à le faire répondre d'une manière intelligente, il finit par ne recevoir plus guère d'autres réponses que les monosyllabes *oui* et *non*. Voilà ce qu'ont éprouvé tous les régents consciencieux qui ont voulu tenter l'expérience.

(A suivre.)



Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise, issu de l'élection du 30 octobre dernier, s'est constitué comme suit : MM. F. Villommet, président; H. Jacot, vice-président; C. Simonin, caissier; F. Chevallier, secrétaire; J. Bertrand, secrétaire-adjoint. Ce Comité vient d'adresser aux instituteurs une circulaire dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Nous sommes heureux et fiers, chers collègues, d'être appelés par votre confiance à la direction de l'œuvre si éminemment utile que nous avons fondée il y a six ans.

Partageant en cela le sort de toute idée bonne ou mauvaise qui surgit, elle fut accueillie par bien des doutes et bien des appréhensions à son début. Que sera cette société naissante? Quels avantages procurera-t-elle à ses membres, en retour des sacrifices pécuniaires et autres qu'elle leur demande? Quelle place, enfin, lui assignera l'opinion parmi ses nombreuses devancières, etc.? Et nous la voyons aujourd'hui, forte des sympathies de tous les amis de l'instruction populaire, et de l'adhésion de la presque totalité des instituteurs primaires neuchâtelois, lutter courageusement pour le progrès, en étudiant successivement les questions les plus vitales de l'éducation pour arriver aux meilleures méthodes d'enseignement. Les instituteurs qui, jusque là, vivaient isolés, solitaires,

travaillant sans ensemble et péniblement dans leur champ d'activité, ont appris à se mieux connaître, à se tendre une main fraternelle, sympathique, et, par la mise en commun de leur expérience et de leurs lumières, à s'alléger réciproquement la tâche parfois si ardue.

Bien plus, chers collègues, la Société, par son Comité central, est devenue auprès des autorités le fidèle et courageux interprète de nos vœux et de nos besoins. Pas une question importante pour nous n'a été discutée et résolue dans cette période sans que notre voix n'ait été entendue et souvent écoutée. Enfin, nous pouvons revendiquer pour elle une large part dans la fondation de la Société romande des instituteurs, qui a ouvert un nouveau champ à notre activité tout en nous dotant d'un excellent journal pédagogique. Que notre Société soit fière de cette fille sortie armée de son sein comme Minerve du cerveau de Jupiter; mais armée pour la bonne cause, celle de la tolérance et du progrès.

Que le passé, chers collègues, nous soit donc un gage pour l'avenir. Reserrons de plus en plus les liens d'amitié et de confraternité qui nous unissent. Que pas un instituteur ne se tienne désormais à l'écart. Soyons assidus à nos utiles réunions; tenons à honneur de les voir fructifier et qu'ainsi, dans les beaux comme dans les mauvais jours, nous restions fidèles au poste d'honneur que Dieu et la Patrie nous ont confié.

Deux questions importantes ont été remises par la Société à son Comité. Nous voulons parler des *Pensions de retraite* et de la *Bibliothèque cantonale des instituteurs*.....

Enfin, votre Comité, de concert avec la Direction de l'Education, a fait choix des six questions ci-après, tant en vue des conférences générales que pour le concours annuel de 1867. Il a choisi l'*analyse logique* comme sujet de la leçon pratique à donner par un instituteur à ses collègues réunis dans la grande salle du château. Nous espérons aussi obtenir prochainement de la bienveillance de M. le professeur Kurz le choix et l'impression des chants, dont deux en musique chiffrée à l'usage de notre Société de chant.

Nous comptons sur votre zèle, chers collègues, pour répondre au vœu exprimé par un honorable membre du jury concernant les manuscrits épars dus à la plume infatigable de feu Monsieur le pasteur Andrié, le Nestor des pédagogues neuchâtelois. Puissent vos recherches être fructueuses et puissions-nous recevoir, par vos soins, tous ces manuscrits et contribuer, par cet heureux résultat, à entourer sa mémoire et ses ouvrages d'un juste et heureux hommage.

Enfin, Messieurs et chers collègues, nous ne terminerons pas sans vous

annoncer une bonne nouvelle : c'est qu'un Comité *ad hoc* est en relation avec un haut personnage, membre la Commission pour l'exposition universelle de Paris, et qu'il espère, grâce aux offres généreuses qui lui sont faites, procurer aux membres de notre Société, à des prix réduits, le plaisir d'un voyage et d'un séjour à Paris pendant l'Exposition ; ils pourront ainsi prendre part à une grande réunion ayant pour but la fondation d'une Société internationale d'instituteurs.

Les questions choisies pour les Conférences générales de 1867 sont :

- 1<sup>o</sup> Celle restée à l'ordre du jour de 1866 (matériel d'école).
- 2<sup>o</sup> De la méthode inventive ou socratique. — Définir la méthode. — Indiquer à quelle branche d'enseignement elle peut surtout s'appliquer et sous quelle forme.
- 3<sup>o</sup> Quels sont les moyens les plus propres à combattre les défauts et les mauvais penchants des élèves ? — Dans quelle mesure la famille doit-elle concourir, avec l'école, pour atteindre ce résultat ?
- 4<sup>o</sup> Quels sont les meilleurs moyens à employer pour l'enseignement de l'orthographe ?

Les questions de concours sont :

- 1<sup>o</sup> Etude sur la période de la domination du prince Berthier dans le pays de Neuchâtel.
- 2<sup>o</sup> Etude sur la chaîne du Jura neuchâtelois au point de vue descriptif et scientifique. »

---

## LES VŒUX D'UN INSTITUTEUR

### POUR L'ANNÉE 1867

Je voudrais voir régner sur la terre la liberté, l'ordre, la justice et la paix. Je voudrais que le souffle bienfaisant de l'Evangile du Christ animât les actes des nations et ceux des individus, ceux des gouvernants et ceux des gouvernés, ceux des grands et ceux des petits. Je voudrais que les idées intellectuelles et morales reprissent la place que leur ont ravie les préoccupations matérialistes, et que le bien, le vrai et le beau marchassent de pair avec l'utile et l'agréable. Je voudrais que le progrès pût se réaliser dans tous les domaines sans être plus jamais enrayé par le sabot de l'ignorance, de la haine et de la mauvaise foi. Je voudrais que les hommes se préoccupassent beaucoup moins du perfectionnement des armes meurtrières et destructives et beaucoup plus de celui des instruments de l'agri-

culture et des outils de l'industrie, ces auxiliaires indispensables de toute bonne civilisation.

\*  
\* \*

Je désire que l'instruction soit partout en honneur ; qu'elle pénètre dans les pays barbares et qu'elle s'étende, se fortifie de plus en plus chez les nations civilisées. Je désire que les gouvernements de tous les pays aient toujours devant les yeux ce grand but : assurer à leurs administrés le pain du corps et celui de l'intelligence, afin que ceux-ci puissent mettre la poule au pot, comme disait Henri IV, et le livre dans la bibliothèque. Je voudrais que l'instruction primaire fût partout gratuite et obligatoire ; que les écoles et les bibliothèques devinssent plus nombreuses et que les casernes et les prisons diminuassent ; que le nombre des instituteurs augmentât ; que ces soldats de l'intelligence et du devoir fussent mieux rétribués, qu'ils eussent plus d'occasions à leur portée pour s'instruire, et que les armées et les arsenaux n'absorbassent plus une si large part du budget des nations. Je voudrais, en un mot, qu'on ne vît plus d'enfants manquant de pain ni de vieillards ne sachant pas lire.

\*  
\* \*

Je souhaite que l'école et la famille se donnent la main pour marcher ensemble vers le même but : le développement de la jeunesse, et que réciproquement il y ait entre elles aide, support, concorde et affection ; que les parents comprennent tous la grande portée de l'éducation ; qu'ils se pénétrent bien de l'idée que pour leurs enfants, jusqu'à un certain âge, l'école est le plus productif des ateliers ; qu'ils récriminent moins sur les matières et les méthodes d'enseignement et surveillent davantage leurs enfants ; qu'ils n'écoutent pas avec tant de faiblesse et de complaisance les rapports qui leur sont faits sur l'école et sur ceux qui la dirigent, et qu'ils donnent aussi *quelquefois* raison aux maîtres.

\*  
\* \*

Je voudrais que l'école comprît toujours mieux sa mission, et qu'elle fût pour chaque enfant la continuation de la vie de famille. Je voudrais que l'éducation fût forte, vigoureuse, chrétienne, nationale et pratique, et qu'elle s'appliquât avec un zèle toujours nouveau à former des hommes bons et éclairés. Je voudrais que la science qu'elle enseigne fût dégagée de tout ce fatras de pédantisme, d'inutile érudition, de vaines traditions scolastiques, dont trop souvent on l'a chargée, et qu'elle n'apparût que sous sa forme la plus agréable et la plus simple et dans ses résultats les plus pratiques et les plus féconds.

\*  
\* \*

Je désire que les membres des diverses autorités scolaires prennent toujours leur mandat au sérieux et qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont une des forces vives de l'école; que tout en étant et restant les supérieurs des instituteurs, ils deviennent pour eux des amis, des conseillers et des soutiens; qu'ils s'occupent constamment des grands principes de l'éducation, mais qu'ils ne s'acharnent pas sur des questions de détail et de réglementation. L'instituteur a besoin d'être dirigé, conseillé, mais non d'être tenu en laisse. Je désire aussi qu'ils choisissent leurs instituteurs parmi les plus capables et les plus vertueux et non parmi les plus soumis.

\*  
\* \*

Je voudrais que tous ceux qui ont mission d'instruire et de diriger la jeunesse fussent tous des *éducateurs* dans le sens le plus relevé du mot; que leur intelligence comme leur cœur fût à la hauteur de leur belle mission; qu'on les vît tous pleins de déférence et d'affection pour leurs supérieurs, mais jamais rampants et serviles. Je voudrais qu'ils fussent pour les jeunes gens les vrais représentants de l'autorité paternelle; qu'ils se montrassent fermes, mais non passionnés et colères, et qu'ils envisageassent les enfants qui leur sont confiés comme devant devenir un jour des hommes, des citoyens et des chrétiens. Je voudrais aussi qu'ils s'aimassent entre eux, qu'ils s'encourageassent réciproquement, et qu'ils se secourussent dans les jours de l'adversité.

\*  
\* \*

Je voudrais que la jeunesse de nos écoles fût docile, soumise, confiante et respectueuse; qu'elle aimât le travail et qu'elle donnât plus souvent des preuves de son zèle, de son courage et de son assiduité. Je voudrais que sa conduite fût toujours digne, honnête, convenable et réglée sur le modèle de celui qui, enfant, « croissait en sagesse, en stature et en grâce devant Dieu et devant les hommes. »

\*  
\* \*

Maintenant, je dirai avec le poète :

« Verrai-je couronner mes vœux ?.... »

A. BIOLLEY.



## CHRONIQUE SCOLAIRE

LUCERNE. — Le directeur de l'école normale de ce canton, M. François Dula, a publié en brochure un extrait du *bulletin annuel de la Société*

*des instituteurs* relatif à la révision projetée de la loi sur l'instruction publique. Ce mémoire traite des 4 points suivants : Position des instituteurs, — inspection des écoles, — durée de l'école, — mode de formation des instituteurs. Il résulte de ce travail, à la fois historique et statistique, la preuve que l'instituteur lucernois est encore *financièrement* parlant bien moins traité que la plupart des hommes enseignants d'autres cantons et bien au-dessous du Wurtemberg, par exemple. Le minimum de 600 francs, non compris les accessoires ordinaires, que réclame le Conseil d'Education de Lucerne, est loin d'être trop élevé, surtout quand on considère la dépréciation qu'a subi le numéraire, d'une part, et les exigences de la société actuelle, de l'autre.

Sous le rapport de la surveillance scolaire, la brochure de M. Dula nous apprend qu'on a déjà essayé dans ce canton de bien des systèmes. Il y avait d'abord 9 inspecteurs ecclésiastiques. Plus tard on établit 3 inspecteurs cantonaux et 10 inspecteurs de districts. En 1830, on nomma 3 commissions d'écoles, de 4 membres chacune. En 1841, on créa 26 commissaires d'écoles. La loi de 1848 conserva les commissions d'écoles et institua un inspecteur général chargé de visiter toutes les écoles dans le terme de 2 années. M. Dula établit une distinction bien tranchée entre le côté administratif et la partie pédagogique de l'inspection scolaire. La partie administrative revient de droit à la commission locale, composée du curé, d'un membre du Conseil communal et de quelques pères de familles ; la seconde concerne les inspecteurs d'écoles au nombre de trois pour tout le canton. Chacun aurait 90 écoles à visiter et les inspecterait au moins deux fois par an.

Lucerne est l'un des cantons où il y a le moins d'heures d'écoles. Les jeunes enfants ne fréquentent que les écoles d'été ; les plus âgés des élèves ne fréquentent que l'école d'hiver. M. Dula propose un changement à cet égard. Les enfants âgés de 6 ans jusqu'à 12 auraient l'école pendant 42 semaines, et 21 heures par semaine, soit 7 demi-jours d'école. Les élèves plus avancés auraient 42 semaines de leçons et 13 heures par semaine ou 4 demi-jours d'école. Pour les adolescents de 15 et 16 ans, les leçons seraient données dans la même proportion qu'aux précédents, mais n'auraient lieu qu'en hiver. L'instituteur aurait 33 heures par semaine. Les 6 premières années formeraient le degré élémentaire ; les quatre dernières constitueraient le degré primaire, supérieur, l'école d'exercice et de répétition.

Relativement à l'école normale, M. Dula réclame ou la prolongation des

études qui seraient alors de 4 ans, ou la fréquentation préalable des deux classes inférieure d'une école *réale* (*Schweizerische Lehrer-Zeitung*).

NB. L'école lucernoise doit faire dans notre Revue l'objet d'une étude, spéciale que des circonstances indépendantes de la volonté de la rédaction l'ont contrainte d'ajourner jusqu'ici.

VAUD. — Dans sa dernière session. le Grand Conseil de ce canton, ensuite d'une motion individuelle et d'un rapport d'une commission présidée par M. le professeur Pidou, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Vu l'art. 14 de la constitution, statuant que *les lois sur l'instruction publique seront révisées* ;

» Vu l'art. 92 du même acte, portant que les lois organiques dont la révision est spécialement prévue seront révisées *dans le terme de six ans*, terme qui expire le 15 décembre 1867 ;

» Considérant que la loi du 31 janvier 1865 ne concerne que l'instruction publique primaire, et que *l'état actuel de l'enseignement soit supérieur, soit industriel et professionnel réclame d'une manière urgente des réformes et des améliorations*, tant sous le rapport de l'organisation que sous celui des traitements ;

» Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à lui présenter *le plus promptement qu'il sera possible* les projets de loi nécessaires pour la réalisation complète des prescriptions contenues dans les articles sus-mentionnés de la constitution du 15 décembre 1861. »

— Dans la même session une pétition des conférences de régents demandant l'élaboration immédiate du décret sur les *pensions de retraite*, et l'organisation de la *caisse d'assurance sur les veuves et orphelins de régents*, instituée en principe par la nouvelle loi sur l'instruction primaire, a été renvoyée au Conseil d'Etat avec *pressante recommandation* pour ce qui concerne l'urgence de statuer définitivement sur cette matière, et à *titre de renseignements* quant aux bases et chiffres que la dite pétition renfermait.

Enfin, nous savons de source certaine qu'une nouvelle loi sur les *Ecoles normales* est en chantier et sera probablement soumise au Grand Conseil dans sa session du printemps.

On le voit, la nouvelle législature de ce canton aura suffisamment l'occasion de manifester son bon vouloir pour l'instruction en général et le corps enseignant en particulier. L'accueil qu'elle a fait à la motion et à la pétition sus mentionnées sont d'un bon augure.

NEUCHÂTEL. — A l'inauguration de l'Académie, qui a eu lieu le 22 octobre,

M. le professeur Desor, principal promoteur du nouvel établissement, a prononcé un discours dont nous extrayons les paroles suivantes :

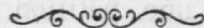
« Il était réservé à notre siècle de faire des écoles le patrimoine de tous.  
 » Il n'y a qu'un très petit nombre d'Etats en Europe (et nous avons le  
 » bonheur d'en faire partie) qui aient eu le courage de s'imposer de  
 » lourdes charges pour rendre l'instruction obligatoire, partant gratuite...  
 » La démocratie sans l'éducation populaire est un leurre, et le bien-être  
 » matériel sans culture intellectuelle n'est pas un bien-être désirable.  
 » L'esprit humain est puissant, sans aucun doute; mais, pareil au fer, il a  
 » besoin d'être forgé. Or, l'atelier où ce métal est mis en œuvre se nomme  
 » l'Ecole, et c'est là seulement qu'il acquiert toute sa force, toute sa va-  
 » leur. — Le fer devient acier sous l'influence des éléments, le jeune homme  
 » devient citoyen par l'influence de la discipline et du travail..... »



### Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

(Voir le n° 23 de 1866.)

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| M. Haldy, de Morat . . . . .                                | Fr. 3 —   |
| Un instituteur vaudois . . . . .                            | » 2 50    |
| M. S., de Vevey . . . . .                                   | » 30 —    |
| Instituteurs et institutrices de Ponts-de-Martel . . . . .  | » 47 20   |
| Section des instituteurs du district de Neuchâtel . . . . . | » 22 —    |
| Du nouveau président de la Société . . . . .                | » 5 —     |
| Total . . . . .                                             | Fr. 79 70 |



### A NOS COLLABORATEURS

Les articles ci-après ont dû être renvoyés aux prochains numéros; nous faisons à leurs auteurs nos excuses de ce retard; la surabondance des matières nous y force :

- 1° Des courses scolaires considérées comme moyen de développer l'esprit d'observation des jeunes gens.
- 2° Musique populaire.
- 3° Extraits d'un rapport de la conférence des régents du district de Lausanne sur la bibliothèque cantonale des régents.
- 4° Anecdotes scolaires (l'Ecole d'autrefois).
- 5° Chronique bibliographie (Cours élémentaire de géographie; — Emigration des jeunes filles; — Métrologie de la nature).
- 6° Nécrologies (Leuzinger, de Glaris, et Kopp, de Lucerne).
- 7° Chronique scolaire (nouvelles de plusieurs cantons et de l'extérieur).

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR